

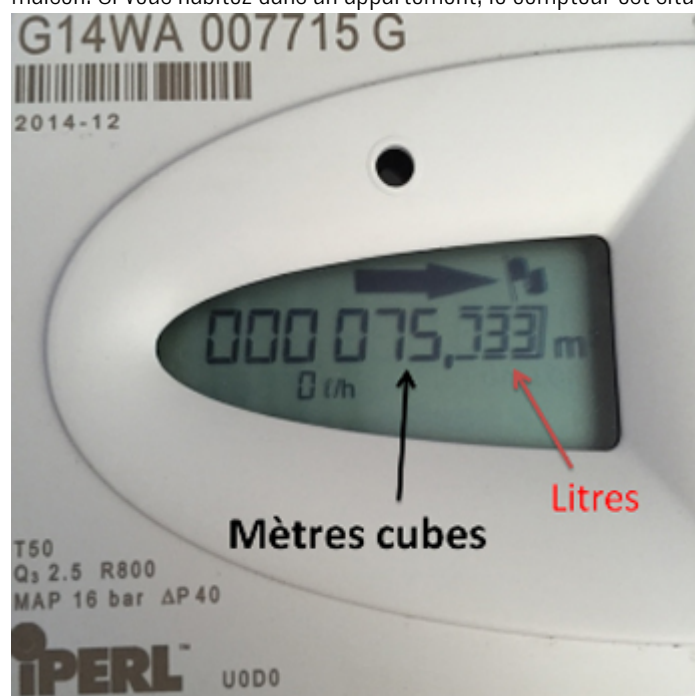
JE RELÈVE MON COMPTEUR

Découvrez comment relever votre compteur d'eau ainsi que son fonctionnement.

Le relevé de votre compteur est nécessaire pour mesurer votre consommation réelle et établir votre facture. Afin de faciliter la relève, veillez à maintenir votre compteur accessible et lisible. Si vous êtes absent lors du passage du releveur, vous pouvez effectuer vous-même le relevé.

Comment lire mon compteur d'eau ?

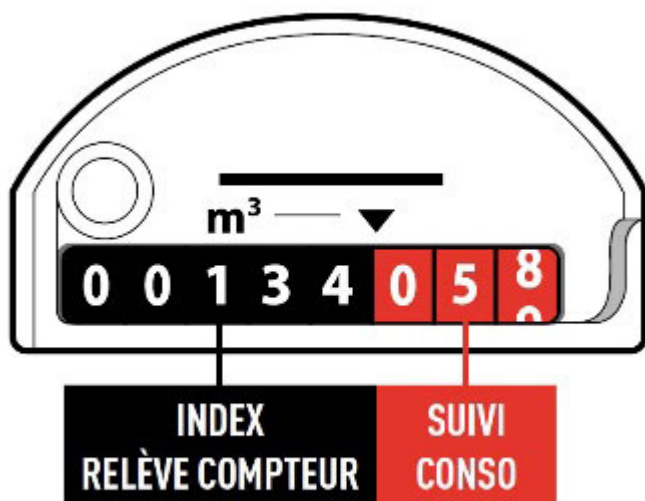
Si vous habitez dans une maison, votre compteur est en général situé à l'extérieur, soit entre la rue et la maison, soit sur le trottoir, en regard ou dans un abri compteur spécifique. Il peut aussi, dans les habitations les plus anciennes, être installé à l'intérieur de la maison. Si vous habitez dans un appartement, le compteur est situé à l'intérieur de l'immeuble.



Pour vérifier votre consommation d'eau, il suffit de soulever délicatement le couvercle de votre compteur et de relever l'index.

Si votre compteur est placé dans un regard, une fois l'index relevé, veillez à bien remettre en place la protection isolante et à bien refermer.

Si le regard est en profondeur, prenez vos précautions de sécurité avant d'y accéder et soyez vigilant.



Une fois le couvercle de votre compteur d'eau relevé, vous apercevrez une série de plusieurs chiffres :

- les chiffres sur fond noir correspondent à l'index de votre compteur. Seuls les mètres cubes ($1\text{m}^3 = 1000$ litres) sont pris en compte. C'est donc sur cette base que votre consommation d'eau sera facturée.
- les chiffres sur fond rouge ne figurent pas sur votre facture, ils correspondent aux unités inférieures au mètre cube : hectolitres (centaines de litres), décalitres (dizaines de litres), litres et, parfois, décilitres (dixièmes de litres). Ils peuvent toutefois vous aider à détecter une éventuelle fuite d'eau.

Vous pouvez communiquer votre index sur votre espace personnel sur <https://reaal.fr> ou par téléphone au 04 66 54 30 90.

La relève de votre compteur d'eau par la REAAL

Votre compteur d'eau est relevé au moins une fois par an par un technicien de la REAAL ou par une personne mandatée par votre collectivité. À cette occasion, il peut vous signaler d'éventuelles anomalies (notamment des fuites d'eau) ou vous donner des conseils.

Deux techniques sont utilisées.

La relève manuelle

Un technicien se présente à votre domicile et doit pouvoir accéder à votre compteur.

En cas d'absence, il dépose dans votre boîte aux lettres une carte pré-affranchie à renvoyer complétée à la REAAL.

Vous pouvez également relever et communiquer l'index de votre compteur d'eau dans votre espace personnel sur <https://reaal.fr> ou par téléphone au 04 66 54 30 90.

À défaut de retour de votre part, votre prochaine facture sera basée sur une consommation estimée.

La radio relève

La REAAL déploie progressivement cette technologie innovante permettant la relève à distance de votre index de consommation.

Le technicien n'entre plus dans votre domicile et votre présence n'est plus obligatoire.

Vous pouvez toujours vérifier manuellement votre index et suivre votre consommation quand bon vous semble.
Ces compteurs n'émettent d'ondes que lors de la relève, soit environ 10 secondes par an. Leur puissance d'émission est généralement 80 fois plus faible qu'un téléphone portable.

Horaires et contacts

Pour nous rencontrer

Mairie Prim'

11 rue Michelet, 30100 Alès
Du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

Pour nous écrire

Courriel

contact@reaal.fr

Courrier postal

REAAL, Alès Agglomération, Bâtiment ATOME,
2 rue Michelet, BP 10059
30105 Alès Cedex

Pour nous contacter

Téléphone

04 66 54 30 90

Du lundi au vendredi

de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30

(pour le service administratif)

Pour toute urgence technique 24h/24, 7j/7

<https://reaal.fr>